

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 928 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 928

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 août 1947

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro
31 août 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 47-12 du 2 août 1917 portant prorogation des délais de dépôt des demandes d'indemnisation de perte et des déclarations de bénéfice résultant de la modification des taux de change dans la zone franc (J. O. R. F. du 6 août 1947. page 7790).

Art. 2

— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire. sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Le Gouverneur P.-H. SIRIEX.